

Claude Chassot , député		P2020.07	
Prise en charge des mineurs (16-18 ans) multirécidivistes		DSJ	
		Cosignataires:	12
Reçu SGC:	14.06.07	Transmis CHA:	---*
		Parution BGC:	juin 2007

Dépôt

Je demande par ce postulat que le Conseil d'Etat rédige un rapport concernant d'une part la situation des mineurs de 16 à 18 ans condamnés à des privations de liberté et d'autre part sur la possibilité, pour répondre à l'urgence, de créer une institution ad hoc capable d'accueillir ces jeunes, eu égard à l'impressionnante liste d'attente actuelle, les autres établissements de Suisse romande étant surchargés (Pramont, Valmont, Prêles) et ne répondant pas forcément à ces besoins spécifiques.

Développement

Ultérieurement.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).